

Assemblée générale mixte du 7 juin 2013
Questions écrites
envoyées par les actionnaires de la Société

Néant

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, et comme indiqué dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO le 3 mai 2013 :

- tout actionnaire a la faculté de poser des questions par écrit au président du conseil d'administration de la Société jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée (soit au plus tard le 3 juin 2013) ;
- les questions doivent être envoyées soit par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social, soit par voie de télécommunication électronique, à l'adresse électronique suivante : investor-relations@globalgraphics.com, et, pour être prises en compte, être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte ;
- une réponse commune peut être apportée à ces questions écrites dès lors qu'elles présentent le même contenu.
La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure dans la rubrique Investisseurs du site Internet de la Société : www.globalgraphics.com.